



CHARTE **correspondant difficulté** **scolaire** **et handicap**

Confidentialité

Accompagnement

Médiation

Mutualisation

Informations



Introduction

Le statut de Correspondant Difficulté Scolaire et Handicap a été créé par la FCPEI3 afin d'accompagner la mise en place des changements induits par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Membre important du Conseil Local, il s'occupe au sein de son établissement de tous les problèmes liés à l'accueil et à l'accompagnement des élèves à besoins particuliers.

Cette charte, conçue par les correspondants eux-mêmes, a pour objectif premier d'offrir à chacun d'entre eux un outil qui leur permette à la fois de mieux définir leur rôle et de mieux communiquer avec les personnes et organisations partenaires.

Nous sommes au tout début d'un cheminement qui, nous l'espérons, permettra à chaque établissement d'accueillir à terme et dans les meilleures conditions tous les élèves, quelles que soient leurs capacités et leurs besoins, pour le bénéfice de toute la communauté scolaire.



Accompagnement

- Respecter « l'intimité » des parents, ne pas « forcer l'entrée ».
- Garantir la confidentialité.
- Accueillir les familles dans l'école.
- Briser la solitude des parents.
- Apporter aux parents l'information nécessaire.
- Aider à remplir les dossiers.
- Accompagner lors des réunions d'équipe éducative ou du passage en commission.

Confidentialité

Accompagnement

Médiation

Mutualisation

Informations



Médiation

- Aider à analyser les demandes.
- Aide à la recherche de solutions avec les différents partenaires institutionnels.
- Rassurer l'ensemble des familles, les enseignants et les autres personnels.
- Faire prendre conscience aux autres parents de la richesse que constitue l'intégration d'enfants handicapés (avec des limites à prendre en compte).

Confidentialité

Accompagnement

Médiation

Mutualisation

Informations



Mutualisation

- Au sein des Conseils d'Écoles et des Conseils d'Administration, faire le point régulièrement sur la scolarisation des élèves à besoins particuliers : ce qui est en place, ce qui serait nécessaire... Aller au devant des besoins en créant les structures utiles (ascenseurs, trottoirs adaptés, etc.).
- Mutualisation des moyens ,partage d'expériences, identification et analyse des dysfonctionnements en liaison avec la FCPEI3.
- Mise en place d'un maillage de parents référents FCPE sur le terrain.
- Continuité du réseau FCPE de la maternelle au lycée, sur tout le territoire, dans toutes les instances.
- Faire remonter aux délégués FCPE siégeant en CDO et CDA les éléments nécessaires pour qu'ils puissent défendre les enfants lors de leur passage en commission.
- Recensement des élèves non scolarisés.

Confidentialité

Accompagnement

Médiation

Mutualisation

Informations



Informations

- Etre personne ressource (grâce aux structures FCPE).
- Se faire connaître des Institutions (municipalités, collectivités territoriales, Education Nationale, etc); remise d'un exemplaire de la charte et de l'affiche.
- Afficher un document devant les établissements, sur les sites locaux, dans la presse, etc.
- Mettre en place de dispositifs d'information pour le public (conférences, débats, projections, forums, etc.)

Confidentialité

Accompagnement

Médiation

Mutualisation

Informations



Lexique

Quelques appellations utiles au quotidien dans les établissements scolaires...

AEMO : Aide En Milieu Ouvert (éducateurs)

ASH : Adaptation Scolaire et scolarisation des élèves Handicapés

AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire

CDA : Commission des Droits et de l'Autonomie

CDO : Commission Départementale d'Orientation

CLAD : Classe d'Adaptation

CLIS : Classe d'Intégration Scolaire

CMP : Centre Médico-Psychologique

CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

EREA : Établissement Régional d'Enseignement Adapté

ITEP (anciens IR) : Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique

LEA : Lycée d'Enseignement Adapté

Maître E : Aide à dominante pédagogique (enseignant du RASED)

Maître G : Aide à dominante rééducative (enseignant du RASED)

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Éducative

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté

SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile

UPI : Unité Pédagogique d'Intégration



C Conclusion

Aucun texte ne pourra jamais définir avec précision le rôle du correspondant FCPE difficulté scolaire et handicap car ce poste est en lien constant et direct avec la vie du terrain, constamment en évolution selon les expériences rencontrées et les solutions inventées.

C'est ce qui fait à la fois sa difficulté et sa richesse.